

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 20 septembre 2007 à 18 h 30.

Absent et excusé : Grégory COURTOIS, conseiller

Absente : Michelle DESMETTE, conseillère

A l'ouverture de séance sont également absents : Didier DUDANT, Nelly VERCAUTEREN et Samuel VINCENT qui arrivent en cours de séance.

Le Bourgmestre déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1. Déclaration de politique générale

Madame VERCAUTEREN et Monsieur DUDANT arrivent au cours de la présentation de ce point.

Le Bourgmestre rappelle que la majorité a présenté la déclaration de politique générale en séance du 30 août 2007.

Le Bourgmestre passe la parole aux chefs de groupe minoritaires :

Monsieur Robert VERDONCK au nom du Groupe Ouverture :

“ Tout d'abord merci de dévoiler de manière structurée les intentions politiques de votre équipe. Il est vrai que la mise en route n'était pas évidente suite aux résultats du scrutin d'octobre. L'absence de déclaration lors de la présentation du Pacte de Majorité a imposé à notre groupe un vote d'abstention. Nous ne souhaitons pas soutenir un pacte dont nous ne connaissions pas le contenu.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

- 1. Votre déclaration nous satisfait parce que nous y retrouvons une partie non négligeable du programme que nous avons proposé aux électeurs.*
- 2. Elle nous déçoit quelque peu par la timidité de certaines intentions. Nous sommes d'avis qu'il y a moyen d'aller plus loin.*

Aussi comme de tradition pour le Groupe Ouverture, voici quelques avis et propositions :

1. Nous reconnaissons avec bonheur les progrès visibles dans le domaine de la communication. D'une part le bulletin communal dont nous apprécions la nouvelle fréquence de parution ainsi que la qualité de présentation. D'autre part, le développement du site internet qui contribue à donner une vue positive de notre ville. Notre souhait est que bientôt, il soit possible d'obtenir des informations via le site, notamment dans le secteur touristique, des documents administratifs. Nous pensons aussi que le site peut réellement devenir la “vitrine” du patrimoine paysager, monumental, artistique et culturel de notre ville.

Deux points qui retiennent notre attention

- Les déclarations à la presse avant les séances du Conseil. Nous savons que la pression des journalistes est réelle et normale, mais dans certaines matières, le Conseil doit avoir la primeur.*
- L'absence jusqu'à ce jour d'interpellation par écrit de citoyens, alors que la possibilité existe.*

2. La politique du logement longuement évoquée lors du dernier conseil répond, nous semble-t-il aux besoins des citoyens. Soulignons toutefois que l'implication du privé pourrait, elle aussi, être plus importante.

3. Le développement rural reste pour nous un axe de travail important. Constatons que depuis un an, les réunions sont rares et les projets restreints.

4. La mobilité. Nous apprécions l'attention portée aux personnes à mobilité réduite. Nous devrions bientôt

découvrir les premiers effets des réunions de travail avec des citoyens. En ce qui concerne la mobilité en général, l'ouverture du tunnel sous les voies du chemin de fer devrait être l'occasion de dresser un bilan et de creuser des pistes nouvelles si nécessaire. Il s'agira d'évaluer les effets et d'en tirer les conséquences.

5. Le sport. Nous avons été quelque peu surpris du peu d'informations à ce sujet dans votre déclaration. A côté de la rénovation du stade, d'autres projets existent aussi et méritent d'être soutenus. Vous évoquez la mise en place de partenariats afin de développer différentes activités pour tous. Il nous semble qu'il y a lieu d'ajouter la recherche de moyens nouveaux en infrastructures pour répondre aux besoins. En effet, si les informations se confirment à propos du projet du Prince, on peut craindre qu'il se limite à des pratiques sportives réservées à un public ciblé avec peu de retombées pour le citoyen modeste. Mais là, j'anticipe un débat qui n'a pas encore eu lieu, puisque les informations sont lacunaires, loin d'être complètes.

6. Venons-en à l'environnement, les services techniques des travaux. Nous accueillons très favorablement vos propositions. Des initiatives nouvelles doivent être prises. Ils ont été nombreux et ils sont toujours aussi nombreux les citoyens à déplorer le triste état de certaines voiries, de certains coins des villages et de la ville. Nous pensons que l'entretien doit être retenu comme la priorité pour demain. Il y a lieu de tirer les conclusions de cette année qui fut difficile, très difficile, puisque la météo n'a pas été favorable. Nous nous interrogeons sur les bénéfices de la politique du fauchage tardif. On peut se demander si le fauchage tardif n'encourage pas les déversements sauvages difficiles à arrêter. Après des années de pratique, nous pensons qu'il est temps de mener une réflexion sérieuse.

7. Enfin, nous insistons pour garantir à tous les citoyens, à chaque citoyen les mêmes facilités dans le domaine de l'égouttage. Les délais pour régulariser les situations difficiles sont courts. Cela aussi devrait devenir une de vos priorités.

8. Pour terminer, soulignons votre action en faveur des écoles, de la culture, de la lecture, des associations sportives, des églises, du patrimoine en général.

Dans le domaine des finances, nous souhaitons toutefois redire notre refus de taxes nouvelles si celles-ci ne sont pas liées à des projets nouveaux. Le résultat positif du compte communal 2006 ainsi que celui du compte du CPAS nous conforte dans notre position”.

Madame Pamela CAMBERLIN se dit surprise qu'à la séance précédente le point n'ait pas été reporté comme le demandait A.C. et que l'on revienne sur ce point aujourd'hui.

Monsieur BAUWENS lui répond qu'il était nécessaire de présenter la déclaration lors de la séance passée, pour pouvoir décider sur le dossier de l'ancrage. Il espère même que le vote en cette séance-ci ne sera pas pénalisé.

Monsieur BAUWENS répond à Monsieur VERDONCK : en matière de logement, le Collège se tourne déjà vers le privé pour deux projets, l'un dans l'ancien quartier de l'écluse, l'autre à la rue Philippart dans le cadre de la revitalisation urbaine. Au sujet du sport, le Collège a ressorti le gros projet de salle, il évoque aussi le partenariat avec la Province de Hainaut plus de trente participants à la fin de cet été qui sera renouvelé à Pâques 2008. Au stade, la priorité est mise sur la sécurité et sur la réfection des gradins.

Quand au centre de nature et de glisse, le Gouvernement wallon devait se pencher sur le dossier ce 20 septembre, nous attendons la suite.

Madame Pamela CAMBERLIN au nom du groupe A.C. se dit globalement satisfaite de la déclaration présentée, cela conforte ainsi le vote de confiance qui avait été donné lors de la présentation du pacte de majorité.

Enfin, voilà, cette déclaration ...

Nous commencerons par applaudir certaines intentions :

- régulariser les contrats de certains agents communaux afin de valoriser leur travail (même si le terme régulariser demande certaines précisions) ;
- renforcer de quelques policiers l'équipe actuelle pour plus d'efficacité ;
- créer un règlement de police pour faciliter les poursuites et les sanctions ;
- engager un officier volontaire au service incendie ;

- au niveau du logement : rénover, vendre, favoriser le partenariat public-privé, être ouvert au développement durable, créer des logements d'insertion, etc.
- améliorer l'accès à la ville ;
- construire des locaux pour les écoles de Calonne et Fontenoy en lieu et place des classes mobiles ;
- informer complètement la population sur le projet de centre de glisse ;
- impliquer les écoles dans des projets dans le but de sensibiliser les jeunes à l'environnement.

Nous réclamons la plupart de ces choses depuis longtemps. Nous sommes donc heureux de voir ces points intégrés dans la déclaration. Maintenant, il reste à voir de quelle manière ces intentions seront concrétisées et dans quel délai.

En ce qui concerne les travaux, il n'y a aucune surprise puisque vous ne reprenez que ce qui a déjà été prévu.

Permettez-nous maintenant de faire quelques propositions qui complètent ce cahier d'intentions :

- le personnel : il nous semblerait plus opportun d'augmenter le volume du personnel des ateliers plutôt que de le maintenir si nous voulons rendre un maximum de services à la population ;
- le sport : concrétiser l'utilisation de "chèques-sport" ;
- l'environnement :
 - renforcer l'information et mener une politique de délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement favorisant l'éco-construction, l'utilisation rationnelle de l'énergie, etc.
 - continuer la campagne de sensibilisation de propreté de la ville ;
 - renforcer l'application des sanctions administratives pour réprover les conduites inciviques (puisque nous en parlons souvent)
- l'énergie : effectuer un audit pour être efficace dans la diminution des dépenses énergétiques ;
- la jeunesse : créer un conseil de jeunes pour qu'ils puissent faire entendre leurs aspirations auprès des autorités comme cela se fait dans de nombreuses communes et poursuivre les synergies entre la commune et le monde associatif (nous pensons principalement à l'asbl Graine) ;
- l'enseignement : il serait trop facile de déterminer sa qualité uniquement en terme de bâtiments. Il serait bon de proposer de nouveaux projets pédagogiques comme par exemple l'apprentissage des langues par l'immersion et d'autres projets qui impliqueraient davantage les parents ;
- et, enfin, c'est peut-être un peu utopique mais pourquoi ne pas le proposer, la diminution de certaines taxes puisque les finances se portent si bien ...

Nous avons également constaté que certaines personnes et certains sujets sont complètement ignorés de votre politique et qui ne sont pas des moindres, entre autres :

- les enfants de 0 à 3 ans et leur famille ;
- les séniors,
- l'emploi et la création d'activité (nous pensons notamment à Saint-Druon).

N'oublions pas que le manque de place d'accueil pour les tous petits et le chômage sont des sujets qui préoccupent nombre de nos concitoyens.

Nous espérons que les citoyens pourront au plus vite disposer de cette déclaration via le site et/ou le bulletin communal comme le prévoit la loi communale.

Nous concluons comme suit :

Malgré le retard important de la parution de ce document (rappelons que la loi communale prévoit que le Collège des Bourgmestre et Echevins doit présenter son programme de politique générale à l'approbation des conseillers communaux, dans les trois mois qui suivent les élections), le groupe Alliance Citoyenne votera

pour la déclaration et nous serons très vigilants quant à l'application de ces bonnes intentions durant les cinq années à venir”.

Monsieur Bernard BAUWENS répond que pour l'aménagement du site de St Druon, IDETA s'occupe du dossier et qu'il sera repris dans le programme 2013-2014 avec les sites de Péruwelz et Gaurain.

Madame Viviane DELEPINE signale que la formule des chèques-sports fonctionne déjà, et que les budgets alloués sont épuisés.

Monsieur Alain BOUCAUT rappelle qu'un budget quand il est présenté doit être en équilibre et que le boni à l'exercice propre n'est que de 60.000 . En ce qui concerne l'enseignement, les parents sont déjà associés via les comités de participation et les projets pédagogiques. En concertation avec les directions d'écoles, les projets “en immersion” n'ont pas été retenus, nous estimons que nos enfants ne sont pas des cobayes.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve la déclaration de politique générale.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Finances communales.

Monsieur Alain BOUCAUT expose le point.

Il s'agit du compte de fin de gestion établi par le receveur régional Charles VANROSSOMME à la date du 15 août 2007 suite à la fin de sa mission à la Ville d'Antoing. Il s'agit donc d'un état de la trésorerie et des articles budgétaires dressé à la date précitée; lequel a été accepté par son remplaçant, Monsieur Dieudonné MAKUANGA.

A l'unanimité, le Conseil approuve le compte de fin de gestion.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Alain BOUCAUT

3. Finances du CPAS

Monsieur Samuel VINCENT entre en séance durant la présentation de ce point

Madame DASSONVILLE, Présidente du CPAS, donne lecture du rapport établi par le receveur régional, sur le compte 2006 du CPAS.

A l'ordinaire.

Le compte présente un résultat budgétaire de 257.541 soit en légère progression par rapport au résultat de 2005 qui était de 248.405 . Le résultat comptable lui est de 637.779 par rapport au résultat de 828.233 de 2005. La différence entre le résultat comptable et le résultat budgétaire étant les engagements reportés. Nous n'avons plus reporté cette année que 380.238 alors qu'en 2005 nous avions 579.828 de reporté. Le montant considérable de ces engagements reportés en 2005 était principalement dû aux arriérés de salaire que nous allions devoir payer. Ces régularisations ayant été faites, nous nous retrouvons donc maintenant avec quelque 200.000 de reports en moins, ce qui semble plus équilibré.

A l'extraordinaire

Le compte présente un résultat budgétaire de 32.680 alors qu'en 2005 nous avions un résultat négatif de -4.662 . Ce résultat négatif étant dû en 2005 à des engagements de dépenses pour travaux prévus mais dont les emprunts n'avaient pas encore été demandés. En 2006, les travaux ayant été réalisés, les emprunts ont été demandés et le résultat budgétaire redevient positif.

Le résultat comptable de 2006 est de 32.680 , soit le même que le résultat budgétaire, il n'y a donc plus eu d'engagements reportés en 2006 sur 2007. Les engagements ont en fait été supprimés et réinscrits au budget de l'exercice propre de 2007 pour une plus grande régularité.

Les droits constatés restant à recouvrer

Le montant des droits constatés restant à recouvrer est considérable. Il faut toutefois le nuancer. Sur les 711.364 euros à recouvrer, nombreux étaient ceux qui ont été perçus dans le début de cette année. Au jour d'aujourd'hui, ce montant s'élève à 239.000 €. Le travail de recherche du justificatif des droits, du suivi d'un premier et d'un deuxième rappel, des contacts avec le service social a été confié à un employé, Monsieur N.N. qui dès qu'il a un instant de libre s'y consacre. Après vérification le travail est très bien structuré et avance d'une manière satisfaisante. Il serait bon à ce propos de penser à constituer un fonds de réserve annuel sur des disponibilités ordinaires afin de pouvoir faire face à d'inévitables irrécouvrables”.

Monsieur VERDONCK précise que le groupe G.O. a un représentant au Conseil de l'Action sociale. Le groupe se réjouit de la situation positive et se demande s'il y avait lieu de tirer la sonnette d'alarme et de craindre des “cadavres dans les placards” ? L'avenir dira si l'équipe poursuit une gestion exigeante et rigoureuse.

Madame Paméla CAMBERLIN demande l'origine de ce boni.

Madame LINGLIN explique que le compte présente un mali d'environ 17.000 € à l'exercice propre et que ce sont les exercices antérieurs qui apportent ce boni, par l'annulation de crédits reportés.

Madame DASSONVILLE, Présidente du CPAS, ne participe pas au vote.

Par 16 voix sur 16 votants, le Conseil approuve le compte 2006 du CPAS.

4. Vente d'un bien immobilier - rectification

Le Conseil communal, en séance précédente, a décidé la vente de deux parcelles de terrain sises à Péronnes, rue du Centre cadastrées section B n°294 a2 partie pour une contenance cadastrée de 77 Ca et 294 z partie pour une contenance cadastrée de 3A 73 Ca au prix fixé par le Comité d'acquisition pour le prix de 22.500 € à Monsieur Jean-Mary VIVIER demeurant rue de Péronnes, 51 à 7640 ANTOING. Il fallait lire que les acheteurs sont LUCAS Olivier et VIVIER Manuela en lieu et place de Jean-Mary VIVIER. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : MP SCHONIANS

Politique responsable : B. BAUWENS

5. Police administrative

Règlement général de police régissant la sûreté et la commodité de passage sur la voie publique, la tranquillité et la sûreté publiques, l'hygiène et la salubrité publiques ainsi que les amendes administratives pénales et générales.

Ce règlement remplace et annule les anciens règlements disparates en la matière, il s'agit d'une harmonisation de la réglementation dans toute la zone de police, devant permettre des constats facilités aux membres de la police et la perception d'amendes administratives pour les incivilités dûment constatées et transmises au fonctionnaire sanctionnateur. Les dispositions relatives aux marchés, braderie, foires et à la protection des haies et arbres sont spécifiques à Antoing.

Le Bourgmestre précise que le document a été examiné lundi en séance de commission élargie.

Monsieur Samuel VINCENT demande la raison pour laquelle les tarifs des amendes ne sont pas renseignés.

Madame LINGLIN explique que c'est la loi qui prévoit la fourchette des amendes administratives pouvant être appliquées et qu'il appartient au seul fonctionnaire sanctionnateur de fixer le montant de l'amende. Il est fait référence à cette disposition légale dans le règlement

Monsieur Samuel VINCENT demande quel est le délai pour solliciter l'autorisation de manifester sur la voie

publique et demande à ce qu'un délai soit prévu.

Madame LINGLIN rappelle le droit constitutionnel d'association limité par les mesures d'ordre public à faire respecter, d'où l'obligation d'avoir une autorisation.

Au sujet du délai, il sera répondu ultérieurement.

Le Bourgmestre met le règlement tel quel aux votes : à l'unanimité, le Conseil communal l'approuve.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Intercommunales

Monsieur Jean-Pierre RENAUT présente ces points. Il rappelle que Monsieur DURANT d'IGRETEC est venu présenter la matière en séance de commission et que chaque conseiller communal a pu poser les questions souhaitées.

a) Intercommunale IGEHO : cession du réseau de câblodistribution

Il s'agit de marquer accord sur l'opération cession TVD et sur le point unique mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2007 de l'intercommunale IGEHO, et ce, en l'ensemble des éléments de ce point, soit :

- approbation de la prise de participation dans l'intercommunale NEWICO et du projet d'apport de la branche d'activité ;*
- approbation de la convention de cession d'actions ;*
- approbation de la cession de ladite participation à l'ALE conformément et dans le respect de la convention de cession d'actions ;*
- approbation de la convention entre les vendeurs relative à la répartition de la prise en charge des garanties ;*
- adoption de la modification statutaire relative à la répartition entre associés du produit de la cession de l'activité de câblodistribution.*

b) Intercommunale IDETA secteur participations : financement de No télé suite à la cession du réseau de télédistribution.

Il s'agit de charger IDETA Participations d'assurer, avec les produits financiers générés par le placement du produit de cession des réseaux, ou tout autre ressource équivalente, l'écart éventuel entre le montant du subside actuel (8,94 par abonné) et le montant du subside qui serait attribué par le GIE ALE BRUTELE au-delà du 31 décembre 2010.

Monsieur BAUWENS précise qu'IDETA sera questionné sur la destination qu'elle donnera aux fonds provenant de la cession.

Monsieur Robert VERDONCK, comme annoncé en commission, conditionne l'accord de son groupe à ce questionnement d'IDETA.

Madame Paméla CAMBERLIN s'inquiète du financement de No Télé au-delà de 2010.

Monsieur RENAUT répond qu'il appartiendra aux conseils communaux de cette époque là de faire respecter les engagements actuels.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ces deux points.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Jean-Pierre RENAUT

7. Aménagement du territoire

Constitution d'une Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité Désignation des membres, suppléants et du Président.

Le Conseil communal, comme proposé en commission, décide de porter ce point en séance secrète.

8. Procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 août 2007.

Monsieur Samuel VINCENT fait observer que son groupe avait estimé les points 6 et 7 illégaux.

Le procès-verbal est corrigé sur le champ.

Monsieur VINCENT demande à recevoir rapidement le procès-verbal corrigé, Madame LINGLIN assure qu'elle le lui transmettra.

Le point est approuvé à l'unanimité

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Questions orales

Monsieur BAUWENS répond à Monsieur VERSCHEURE au sujet de l'ouverture de la route N 500 et de son accessibilité pour la braderie

Monsieur BAUWENS répond à Monsieur VINCENT au sujet du passage des vélos, et motocyclettes sous le PN de la rue de Fontenoy et des moyens de ralentir la vitesse sans pour autant gêner le passage des poussettes d'enfants